

3.1 Les maisons d'assistant(e)s maternel(le)s

Le métier d'assistant maternel (AM) consiste à accueillir des enfants dans son propre domicile, moyennant rémunération. La création de maisons d'assistants maternels (MAM) a rendu possible, à partir de 2010, l'accueil des enfants dans un local différent du domicile de l'AM. Plusieurs assistants maternels (de 2 à 4 AM, agréés chacun pour l'accueil de 4 enfants au maximum) peuvent désormais se regrouper pour accueillir les enfants dans un même local. La délégation d'accueil d'un enfant auprès des autres assistants maternels de la MAM a en outre été rendue possible.

Ce nouveau mode d'accueil a apporté des évolutions importantes dans l'exercice du métier d'AM comme dans la relation aux parents employeurs. Le dispositif des MAM vise ainsi à soutenir le développement de l'offre d'accueil au niveau national, notamment dans les zones où les solutions de garde des jeunes enfants sont les moins développées, avec l'ambition de proposer une organisation à la fois souple et sécurisante pour les parents, davantage attractive pour les AM et dont les coûts sont plus adaptés aux capacités financières des communes rurales que les crèches. Une enquête visant à vérifier la capacité de ce nouveau dispositif à répondre aux objectifs poursuivis lors de sa conception a été commandée par la direction de la sécurité sociale en 2014. Les principaux résultats sont présentés dans cette fiche.

Le développement très rapide des maisons d'assistants maternels a été essentiellement porté par les professionnels eux-mêmes

En 2015, 722 000 familles ont bénéficié du complément de mode de garde de la prestation d'accueil du jeune enfant au titre de l'emploi d'un assistant maternel (cf. graphique 1). Le recours à un assistant maternel constitue ainsi le premier mode de garde formel¹ des enfants de moins de 6 ans, se plaçant avant crèches (cf. graphique 2).

Des MAM ont été créées sur l'ensemble du territoire

Le développement de cette nouvelle modalité d'organisation a été très rapide : 1584 maisons d'assistantes maternelles actives ont ainsi été dénombrées par la CNAF en 2015, soit une hausse de près de 30% par rapport à 2014. Lors du recensement précédent, en juin 2011, elles n'étaient que 235 (cf. graphique 3).

En octobre 2012, 527 MAM étaient recensées (et près de 200 avaient reçu un agrément pour une ouverture avant fin 2013). Elles étaient implantées sur l'ensemble du territoire : seuls 15 départements n'enregistraient aucune MAM active (cf. carte 1).

Une forte concentration s'observait fin 2012 dans le nord-ouest de la France, notamment dans la région Pays de la Loire, avec plus de 11 MAM par département en Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Mayenne. Près des deux-tiers (64%) des maisons d'assistants maternels étaient installées en zone rurale.

Plus de neuf projets de MAM sur dix ont été initiés par des AM

Les deux tiers des assistants maternels interrogés lors de l'enquête avaient déjà une expérience dans le métier, exercée à domicile, avant de se lancer dans un projet de maison d'assistants maternels.

Dans 52% des cas examinés lors de l'enquête, le projet de création de la structure a été porté par l'ensemble des professionnels regroupés au sein de la MAM. Dans 39% des cas, seule une partie des AM travaillant au sein de la MAM a été porteuse du projet, les autres professionnels les ayant rejoints après. Enfin, dans 6% des cas, une commune ou une intercommunalité est à l'initiative du projet (cf. graphique 4).

Les porteurs de projets ont été confrontés à un certain nombre de difficultés, mais ont souvent été soutenus par les acteurs institutionnels locaux

Plusieurs acteurs institutionnels sont intervenus dans la conception des projets

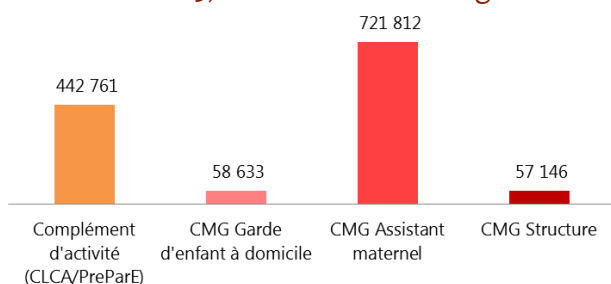
Dans la plupart des cas, les AM ont bénéficié d'aide pour concevoir leur projet, pour réaliser l'étude de besoins préalable à la réalisation du projet (diagnostic territorial, 59% des cas) et pour vérifier la faisabilité financière du projet. (46% des cas, cf. graphique 5). Ces soutiens techniques ont essentiellement été apportés par les communes (pour un tiers des projets aidés, qu'il s'agisse d'une aide pour l'étude de besoins ou pour la faisabilité financière) ou les conseils départementaux, qui sont

davantage intervenus pour l'analyse des besoins sur le territoire concernés (20% des projets ayant bénéficié d'une aide), que sur les aspects financiers (14% des cas).

Les relais d'assistants maternels (les RAM, qui sont des lieux d'information et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et des autres professionnels de la petite enfance) ont également été largement impliqués dans la conception des projets de MAM, notamment pour l'analyse des besoins d'offre de garde sur le territoire (16% des cas). Certains RAM ont également développé des missions spécifiques d'accompagnement des assistants maternels intéressés par un projet de MAM.

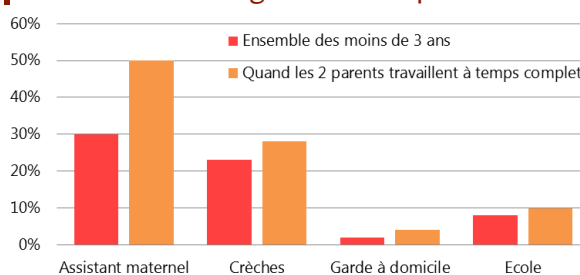
¹ Par opposition aux solutions « informelles » qui recouvrent principalement les gardes intrafamiliales.

Graphique 1 • Nombre de bénéficiaires d'une des composantes de la PAJE au titre de la garde d'enfant en 2015, selon la modalité de garde



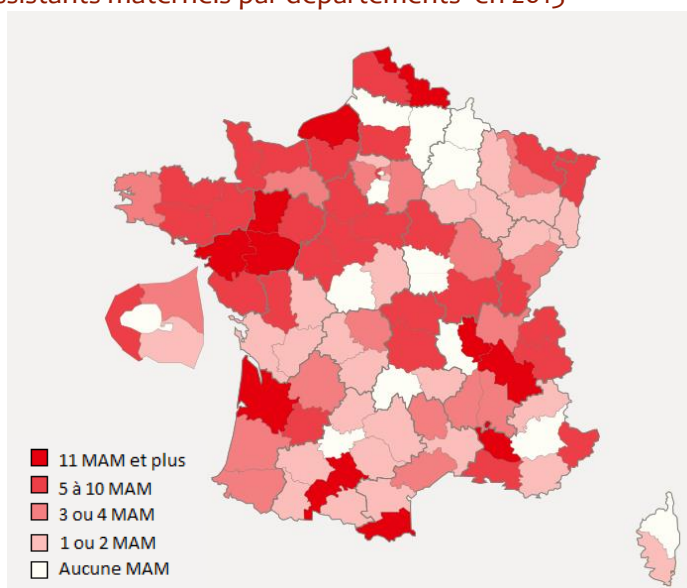
Source : DSS/SDEPF/6C sur données CNAF (fascicule Prestations légale, Aides au logement, Revenu de solidarité active au 31 décembre 2015)

Graphique 2 • Part des enfants de moins de 3 ans, dont les parents recourent au moins une fois à un mode de garde formel par semaine



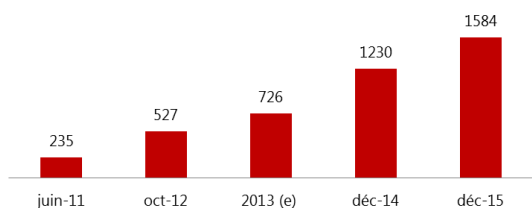
Source : Drees, Etudes et résultats n°896, octobre 2014

Carte 1 • Maisons d'assistants maternels par départements¹ en 2013



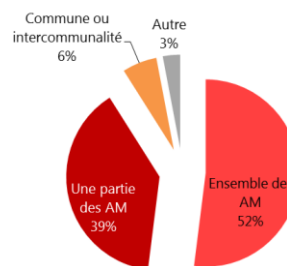
Source : Étude CRÉDOC relative aux caractéristiques et à la localisation des maisons d'assistants maternels (MAM), DSS (2014)

Graphique 3 • Evolution du nombre de MAM actives



Sources : Pour les données antérieures à 2014 : Étude relative à l'impact des mesures gouvernementales en faveur du développement de l'offre d'accueil chez l'assistant maternel, DGCS, CRÉDOC E2i – Mars 2012, citée dans Étude CRÉDOC relative aux caractéristiques et à la localisation des maisons d'assistants maternels (MAM), réalisée pour la DSS. Pour les données 2014 et 2015 : Cnaf, DSER

Graphique 4 • Répartition des professionnels à l'initiative du projet



Source : Étude CRÉDOC relative aux caractéristiques et à la localisation des maisons d'assistants maternels (MAM), réalisée pour la Direction de la Sécurité Sociale (2014)

¹ Dans les départements d'Outre-mer, qui ne sont pas représentés ici, le dispositif MAM était peu développé début 2013 : on recensait 3 à 4 MAM à la Martinique, 1 à 2 MAM à la Réunion, et aucune en Guadeloupe et en Guyane.

D'autres partenaires institutionnels souvent cités par les assistants maternels des MAM interrogées sont les caisses d'allocations familiales (CAF), qui, à l'instar des conseils départementaux se sont essentiellement positionnées sur l'aide au diagnostic de territoire (14% des MAM ont ainsi déclaré avoir reçu le soutien des CAF).

Au-delà de la conception, plusieurs difficultés ont été rencontrées pour la matérialisation du projet

Pour plus de la moitié des MAM (56%, cf. graphique 6), la principale difficulté rencontrée a été la recherche d'un local adapté, la superficie et la fonctionnalité du local déterminant le nombre d'enfants pouvant être accueillis simultanément au sein de la MAM.

Les principales difficultés identifiées par les MAM pour l'obtention d'un local adapté sont le manque d'aide de la part des communes pour la recherche des locaux (cette problématique semblant plus prégnante en zone urbaine).

Dans 29% des cas, les locaux sont cependant mis à disposition par une collectivité (à titre gratuit dans 6% des cas, ou avec un loyer négocié pour 23% restants). Les MAM en zone rurale ont plus souvent bénéficié d'une mise à disposition d'un local avec un loyer négocié. C'est ainsi le cas d'un tiers d'entre elles, contre seulement 6% pour les MAM situées en zone urbaine.

Le montant trop élevé des loyers et la faible disponibilité de locaux répondant aux normes requises ou nécessitant peu de travaux pour s'y conformer ont également été fréquemment cités. La grande majorité (8 sur 10) des MAM installées en 2013 a dû faire des travaux pour satisfaire aux normes de sécurité. Une faible proportion de MAM, pour la plupart en milieu rural, a bénéficié d'un soutien financier de la commune pour ce faire.

Le prêt à l'amélioration du lieu d'accueil de l'enfant (PALA), versé par la CAF, n'a bénéficié qu'à 5 MAM sur les 325 ayant répondu à cette question.

Près d'un quart des MAM (23%) ont en revanche bénéficié de la prime à l'installation des assistants maternels exerçant en dehors de leur domicile. Dans 23% des cas, les travaux de mise aux normes nécessaires au démarrage de l'activité ont été financés par la commune ou l'intercommunalité d'installation.

La problématique financière arrive en second, un tiers (34%) des MAM déclarant avoir eu des difficultés pour réunir les fonds nécessaires au démarrage de l'activité. Dans le cas de la plupart des créations de MAM, les assistants maternels sont parvenus à constituer une trésorerie de départ à partir de leur épargne personnelle. Pour 16% des MAM, ils ont néanmoins recouru à un emprunt bancaire. Les travaux nécessaires à la mise aux normes ont capté l'essentiel du capital constitué par les AM au démarrage de leur activité, près d'un quart des MAM répondant ont en outre indiqué que le montant des travaux était supérieur à ce capital de départ.

Les aides financières ont essentiellement été apportées par la commune ou l'intercommunalité (60% des situations), moins souvent par le conseil départemental ou la CAF. Dans la moitié des cas (49%), il s'agissait d'aides exceptionnelles, dans 40% des cas d'aides renouvelables annuellement. Le montant moyen de l'aide ou de la subvention s'élevait à environ 3 800 € par an en 2012.

Enfin, pour 13% des MAM, la principale difficulté rencontrée a été l'implication d'un nombre suffisant de professionnels dans le projet, les assistants maternels à l'origine de la création de la structure ne parvenant pas à se regrouper avec d'autres collègues sur leur zone d'intervention.

Le conseil départemental a été souvent désigné comme très impliqué dans le suivi de la qualité de l'accueil et dans l'accompagnement des pratiques professionnelles tandis que l'intervention des communes concernait plus souvent, outre les aides financières, l'orientation des parents vers la MAM.

Les avantages de l'organisation en MAM, pour les parents comme pour les professionnels, expliquent probablement leur développement dynamique

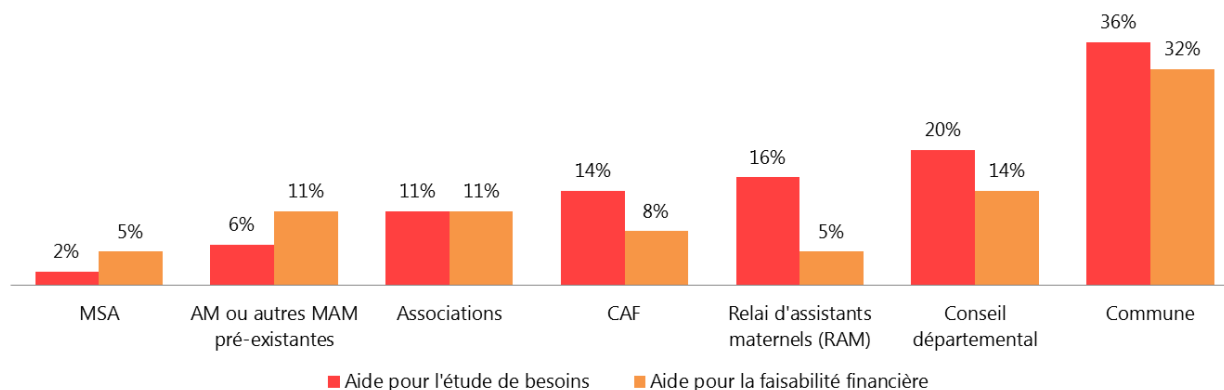
La situation la plus fréquente est celle d'une MAM regroupant 3 assistants maternels et pouvant accueillir de 10 à 12 enfants

Le nombre d'assistants maternels regroupés au sein d'une MAM est fixé à 2 au minimum et 4 au maximum, chaque professionnel pouvant accueillir au maximum 4 enfants, le nombre de places attribué à chaque assistant maternel étant fonction de sa capacité professionnelle et établi lors de l'instruction de l'agrément spécifique aux MAM. La capacité d'accueil théorique maximale d'une MAM est donc de 16 places. Seul le quart des MAM interrogées regroupait 4 AM. Parmi ces structures, 40% disposaient d'un agrément limité à 2 ou 3 enfants et n'atteignaient donc pas la capacité maximale.

Début 2013, 14% des projets atteignaient ainsi la capacité d'accueil maximale de 4 assistants pour 16 enfants. Cette proportion était toutefois en hausse par rapport à 2011, où elle ne s'élevait qu'à 10%. Quasiment la moitié (48%) des MAM étaient constitués de 3 assistants maternels, le quart restant ne regroupant que 2 assistants maternels (cf. graphique 7).

En moyenne, les maisons d'assistants maternels interrogées dans cette étude ont effectivement accueilli 12 enfants). Plus de 40% des MAM avaient toutefois accueilli un nombre plus réduit d'enfants (un quart des MAM avaient accueilli 5 à 8 enfants, 18% entre 9 et 11 enfants), 38% avait pris en charge précisément 12 enfants, et près de 20% un nombre plus élevé (cf. graphique 8).

Graphique 5 • Répartition des acteurs institutionnels ayant apporté leur aide pour la conception des projets de MAM

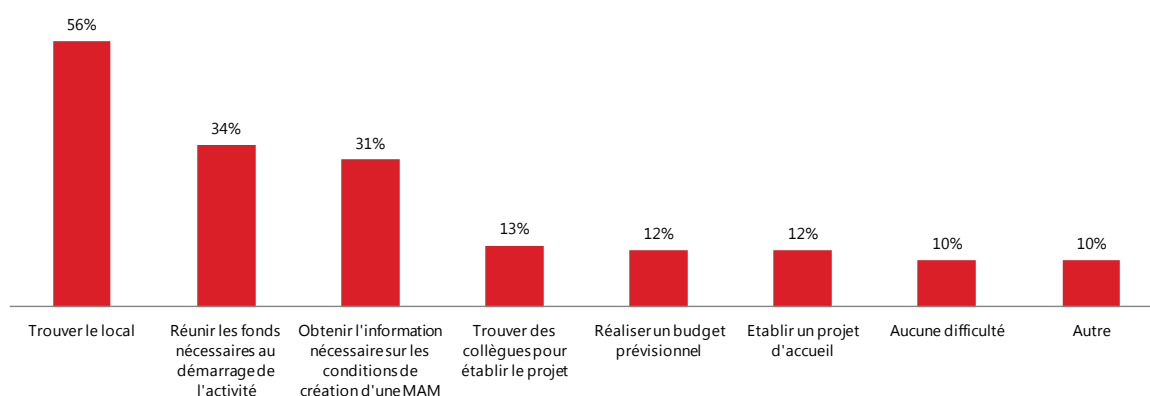


Source : Étude relative aux caractéristiques et à la localisation des MAM, CRÉDOC – DSS, Mars 2013.

Lecture : Dans 36% des cas, la commune a été le principal aidant pour l'analyse des besoins de garde d'enfant sur le territoire.

Champ : Sur les 192 MAM aidées pour l'étude de besoins et les 151 MAM aidées pour établir la faisabilité financière du projet.

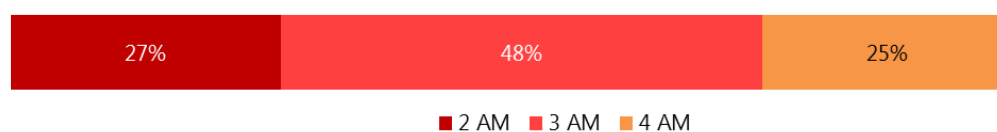
Graphique 6 • Fréquence de citation des difficultés rencontrées lors de la mise en place de la MAM



Source : Étude relative aux caractéristiques et à la localisation des MAM, CRÉDOC – DSS, Mars 2013.

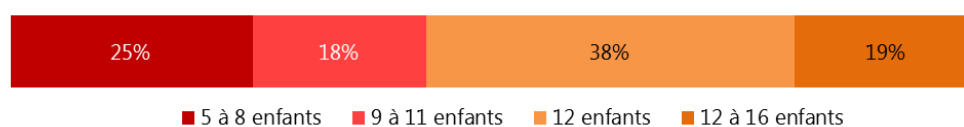
Lecture : Dans 56% des cas, la recherche d'un local adapté a été citée comme principale problématique à résoudre pour mener à bien le projet de MAM
Champ : 315 MAM aidées répondantes

Graphique 7 • Répartition des MAM selon leur capacité d'accueil théorique



Source : Étude CRÉDOC relative aux caractéristiques et à la localisation des maisons d'assistants maternels (MAM), réalisée pour la Direction de la Sécurité Sociale (2014)

Graphique 8 • Répartition des MAM selon le nombre d'enfants effectivement accueillis



Source : Étude CRÉDOC relative aux caractéristiques et à la localisation des maisons d'assistants maternels (MAM), réalisée pour la Direction de la Sécurité Sociale (2014)

La quasi-totalité des MAM interrogées (97%) accueillait au moins un enfant de moins de 3 ans. Pour 47% des MAM l'ensemble des enfants accueillis étaient âgés de moins de 3 ans, 53% recevaient également des enfants âgés de 3 ans et plus (cf. graphique 9).

Les revenus des professionnels installés en MAM sont en moyenne supérieurs à ceux des AM à domicile

84% des MAM ont établi un tarif commun d'activité, qui s'élevait en moyenne à 3,40 € par heure de garde en 2012 (soit environ 30 centimes de plus par heure que celui des AM à domicile). A ce tarif d'activité s'ajoutent des indemnités d'entretien dont le montant, de l'ordre de 3€ par jour et par enfant en moyenne, était inférieur d'environ 12 centimes à celui des AM à domicile.

Les revenus d'activité moyens des assistants maternels organisés en MAM sont un peu plus élevés que ceux des assistants à domicile. Si cela s'explique en partie par des tarifs de garde légèrement plus hauts (cf. encadré 1), la principale cause de ces écarts serait le nombre d'enfants effectivement gardés. La moindre part des temps partiels en MAM contribuerait également à cet écart.

Dans plus de 80% des cas, les assistants maternels ayant répondu à l'enquête ont déclaré que les revenus de la MAM (composés des revenus d'activité des assistants maternels et des éventuelles aides institutionnelles) leur permettaient de faire face aux charges de fonctionnement (loyer et charges, nourritures, impôts...).

La grande majorité des MAM (92%) a déclaré avoir intégré des spécificités dans le projet d'accueil de la MAM

L'accueil en horaires décalés est pratiqué par 60% des MAM (66% des MAM en zone urbaine et 46% en milieu rural) et près de une sur dix est ouverte le week-end. Environ 30% des MAM sont habilitées à accueillir des enfants en situation de handicap (cf. graphique 10).

Dans leur grande majorité, les MAM sont ouvertes sur une plage horaire de 12 heures, dans certains cas cette durée d'ouverture excède 15 heures par jour. La plupart des MAM ouvrent à 7h et ferment à 19h. 15% sont néanmoins ouvertes dès 6h et 10% ferment à 20h ou après (cf. graphique 11). Un petit nombre propose une amplitude horaire encore plus large, en ouvrant dès 4h30 du matin et en fermant à 19h.

Le dispositif de la délégation d'accueil (possibilité, pour un AM, d'échanger des heures de garde avec un collègue) permet d'assouplir l'offre de garde, tant pour les professionnels que pour les parents. La quasi-totalité des MAM ayant répondu à cette enquête la pratiquait, principalement pour couvrir l'amplitude horaire de la maison d'assistants maternels (en réponse à un besoin ponctuel des parents ou en routine, en permettant un roulement entre les assistants maternels pour les ouvertures et fermetures ou en ouvrant la possibilité de jours de récupération) ou pour pallier l'absence d'un

des périodes de formation obligatoire). La délégation d'accueil a également été citée comme facilitant l'organisation d'activités pédagogiques et de sorties pour les enfants.

Ces premiers éléments montrent que les professionnels voient essentiellement des avantages à l'organisation en MAM

Pour la plupart des assistants maternels, le regroupement avec d'autres professionnels présente surtout des avantages. La quasi-totalité des assistants maternels (97%, cf. graphique 12) estime que le fait d'exercer en MAM permet de rompre leur isolement. Pour deux-tiers des assistants maternels, le travail en équipe et les échanges avec d'autres professionnels constituent un avantage de l'exercice en MAM en leur permettant de partager leurs expériences et les éventuelles difficultés rencontrées dans le cadre de leur travail. 30% des assistants maternels identifient néanmoins quelques inconvénients comme le risque de mauvaises relations entre les professionnels et les différences dans leurs manières de travailler.

Pour une grande majorité (88%), le regroupement en MAM est également un facteur de valorisation de leur activité professionnelle en favorisant la reconnaissance de leur métier et en permettant la mise en place d'un projet pédagogique ou d'activités pour les enfants.

Près de 60% des assistants maternels considèrent aussi que l'organisation en MAM améliore leur visibilité vis-à-vis des parents.

Près de 40% des assistants maternels identifient le fait de pouvoir augmenter leur temps de travail et leurs revenus comme un avantage des MAM (notamment en réduisant les temps partiels) mais pour 13% cette hausse de l'amplitude horaire et du temps de travail est considérée comme un inconvénient de l'exercice en MAM.

Un quart d'entre eux considèrent également comme avantageux le fait d'avoir un lieu de travail différent de leur propre domicile, notamment en leur permettant de préserver leur vie familiale. L'effet inverse a néanmoins été cité par quelques assistants maternels (8% des répondants), qui craignent un impact négatif sur leur vie privée, en réduisant leurs facilités de garde de leurs propres enfants.

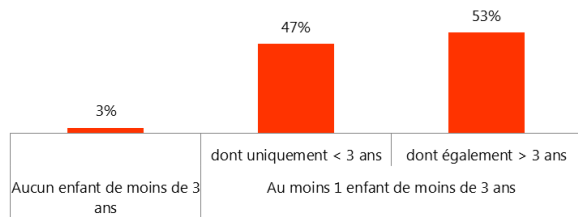
Pour la plupart des assistants maternels, le regroupement en MAM présente également de nombreux avantages pour les familles (enfants comme parents) qui y recourent.

Près de 80% des assistants maternels ont le sentiment que l'exercice en MAM est le gage d'un accueil de qualité pour les enfants (avec l'accueil en collectivité des enfants, la sécurisation du lieu d'accueil et l'élaboration d'un projet pédagogique) comme pour les parents (avec des horaires plus flexibles et le remplacement de l'assistant maternel en cas d'absence).

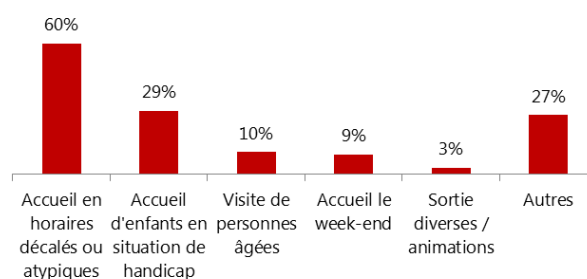
10% des assistants maternels évoquent néanmoins des inconvénients, tels que le niveau sonore et un risque de contagion des maladies infantiles plus important.

assistant (dans un contexte de maladie, de retard, ou lors

Graphique 9 • Répartition des MAM selon l'âge des enfants accueillis



Graphique 10 • Spécificités intégrées dans le projet d'accueil des MAM



Source : Étude CRÉDOC relative aux caractéristiques et à la localisation des maisons d'assistants maternels (MAM), réalisée pour la Direction de la Sécurité Sociale (2014)

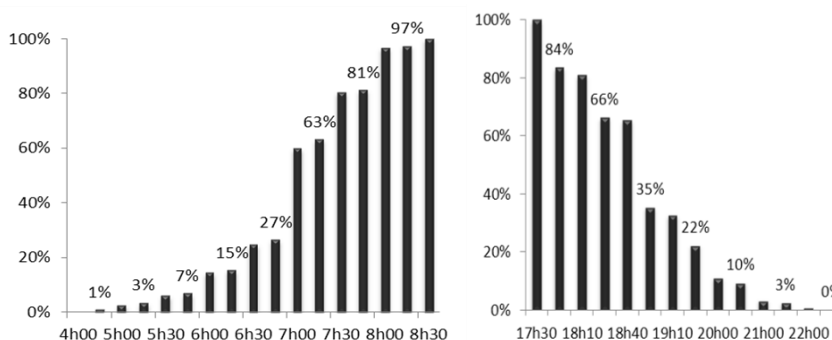
Encadré 1 • Comparaison des tarifs appliqués par les AM selon s'ils exercent en MAM ou non

La grande majorité des MAM (84%) interrogées dans l'enquête avaient établi un tarif commun d'activité. Il s'élevait en moyenne à 3,34 € par heure de garde en 2010 (soit un montant moyen plus élevé, d'environ 35 centimes par heure, que celui des assistants maternels à domicile). A ce tarif d'activité s'ajoutent des indemnités d'entretien dont le montant était de l'ordre de 3€ par jour et par enfant en moyenne, inférieur d'environ 12 centimes à celui des assistants maternels recevant les enfants à leur domicile.

	en MAM	dont ayant exercé à domicile avant	dont débutant en MAM	à domicile
Tarif horaire moyen, par enfant	3,34 €	3,32 €	3,37 €	2,97 €
Tarif journalier moyen des indemnités d'entretien, par enfant	2,99 €	2,96 €	3,06 €	3,11 €
Montant des salaires	1 435 €	1 464 €	1 384 €	1 121 €
Montant des indemnités d'entretien	196 €	202 €	183 €	139 €
Montant total des revenus nets (indemnités d'entretien comprises)	1 600 €	1 639 €	1 533 €	1 230 €

Source : Étude CRÉDOC relative aux caractéristiques et à la localisation des maisons d'assistants maternels (MAM), réalisée pour la Direction de la Sécurité Sociale (2014)

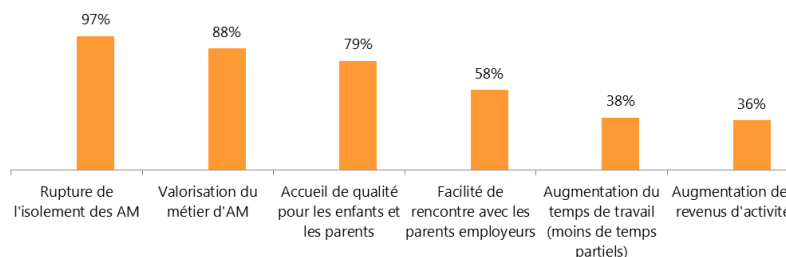
Graphique 11 • Horaires d'ouverture des maisons d'assistants maternels



Source : Étude CRÉDOC relative aux caractéristiques et à la localisation des maisons d'assistants maternels (MAM), réalisée pour la Direction de la Sécurité Sociale (2014)

Champ : 116 MAM répondantes Lecture : 60% des MAM sont ouvertes à 7h du matin

Graphique 12 • Principaux avantages cités par les assistants maternels quant à l'organisation en MAM plutôt qu'à domicile



Source : Étude CRÉDOC relative aux caractéristiques et à la localisation des maisons d'assistants maternels (MAM), réalisée pour la Direction de la Sécurité Sociale (2014). Champ : 798 assistants maternels exerçant en MAM